

Fiche d'inscription – Centre de Loisirs été 2019 - Chiché

Nom de l'enfant :
 Prénom de l'enfant :
 Date de Naissance :/...../.....
 Nom et prénom du responsable de l'enfant :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Mail:.....
 Tél :.....
 Professionnel ou autre (en cas d'urgence) :.....
 N° Allocataire CAF ou MSA (obligatoire) :
 Nom et prénom du 2^{ème} parent de l'enfant :



Modalités

Tarifs centre :

Semaine 5 jours : **79 €**

Journée : **18€** / Journée sortie et piscine **21 €**

Demi-journée (- 6 ans uniquement) : **8€**+ Repas : **3.50€**

Tarifs camps :

Mini-camp 4/6 ans 3 jours du 29 au 31 juillet 2019 : **85 €**

Camp 7/9 ans 5 jours du 15 au 19 juillet 2019 : **170 €**

Camp 10/11 ans 5 jours du 22 au 26 juillet 2019 : **170 €**

Camp 12/14 ans 5 jours du 08 au 12 Juillet 2019 : **170 €**

Garderie Péricentre : 1€/heure commencée

CAF (bons loisirs): Q.F.1 - 9€/jour Q.F.2 - 4€/jour

Msa : Apportez la copie de vos bons d'aide aux loisirs signés

Réduction -5% pour le 2e enfant / - 10% à partir du 3ème enfant

TOTAL : € (règlement à l'ordre de Familles Rurales Chiché)

Carte Familles Rurales 2019 : **27.90 €** par famille (chèque séparé merci)

Paiement en 1 fois en 2 fois en 3 fois

(merci de transmettre tous les chèques lors de l'inscription)

Ci-joint un acompte de € (50 %)

- en chèque en chèques vacances
 en espèces en chèques Cesu

Possédez-vous les aides aux temps libres CAF oui non

Avez-vous besoin d'une attestation de séjour oui non

Imprimé fourni par votre C.E. oui non

Nom et Prénom de l'enfant :

Merci de compléter le tableau en indiquant dans la case Journée :

C = journée Centre De Loisirs / **S** = Séjour Camp

½M ou **½AM** = ½ journée Matin ou Après-midi (uniquement pour les – 6 ans) **+ R** = Repas

	Péricent re matin (indiquer l'heure d'arrivée)	Journée	Péricentre soir (indiquer l'heure de départ)	Prix (sans péricentre) (à compléter par Familles rurales)
Lundi 08/07				
Mardi 09/07				
Mercredi 10/07(piscine)				
Jeudi 11/07				
Vendredi 12/07(Sortie)				
Lundi 15/07				
Mardi 16/07				
Mercredi 17/07(piscine)				
Jeudi 18/07				
Vendredi 19/07(Sortie)				
Lundi 22/07				
Mardi 23/07				
Mercredi 24/07(piscine)				
Jeudi 25/07				
Vendredi 26/07(Sortie)				
Lundi 26/08				
Mardi 27/08				
Mercredi 28/08(piscine)				
Jeudi 29/08				
Vendredi 30/08(Sortie)				

SOUS TOTAL :

Déduction 2^e/3^e Enfant :

Déduction CAF/MSA :

TOTAL :

DU 08/07/2019 AU 26/07/2019 ET DU 26/08/2019 AU 30/08/2019

ESPACE MOSAÏQUE

Familles Rurales / Association de CHICHÉ
4 route de Parthenay / 79350 Chiché

Présentation et caractéristique de la structure

Le centre de loisirs fonctionne sous la responsabilité de l'association Familles Rurales de Chiché.

Le centre de loisirs de Chiché est situé à l'Espace Mosaïque à côté de la Maison de Retraite.

Cette structure est un lieu public communal. La municipalité en donne l'usage à l'association.

Le Centre de Loisirs d'été accueille les enfants de 3 à 14 ans.

Les enfants sont inscrits à la semaine, à la journée ou à la demi-journée

1. Accueil

Les horaires	
Journée (repas + goûter compris)	9h00 – 17h00
Demi-journée (repas + goûter compris) (pour les 3-6 ans uniquement)	9h00 – 13h30 (matin) 13h30 – 17h00 (après-midi)
Garderie (inscription conseillée en début de semaine)	7h30 – 9h00 (matin) 17h00 – 19h00 (soir)
Tarifs	
A la semaine	79 € la semaine de 5 jours
A la journée	18 € (repas + goûter compris)
Journée sortie	21 € (prévoir pique nique)
A la demi-journée sans repas (3-6 ans uniquement)	8 € + 3,50 € le repas
Garderie	1€ /heure
Camp 4/6 ans 3 jours du 29/07/19 au 31/07/19	85 €
Camp 7/9 ans 5 jours du 15 au 19/07/19	170 €
Camp 10/11 ans 5 jours du 22 au 26/07/19	170 €
Camp 12/14 ans 5 jours du 08 au 12/07/19	170 €
Adhésion Familles Rurales obligatoire	27.90 €

Les déductions seront faites seulement en fonction des aides CAF / MSA

2. Le Personnel

L'accueil et la vie quotidienne auprès des enfants sont confiés à un personnel qualifié :

- ✓ 1 directeur
- ✓ 1 ou plusieurs animateurs (s) en fonction des inscriptions

Le directeur de l'ACM sera en charge du projet pédagogique.

L'équipe d'animation est porteuse du projet d'activités.

Les parents sont tenus de se présenter à l'animateur présent le matin et le soir.

Il est formellement interdit de confier l'enfant sans avoir averti l'animateur référent.

En cas de retard en dehors des horaires d'ouverture, les parents sont tenus d'avertir la directrice.

3. Maladie

Les enfants malades (contagieux ou fiévreux) ne sont pas admis au CLSH.

Le personnel pourra administrer des médicaments sous ordonnance et autorisation écrite des parents.

4. Absences

Pour une meilleure organisation, chaque inscription est ferme et définitive. Une annulation non justifiée par un certificat médical sera facturée.

5. Discipline et paiement

Les enfants doivent avoir un comportement respectueux vis-à-vis des autres enfants et des adultes qui les encadrent, respecter matériel et bâtiments.

Les objets personnels (consoles....) ne sont pas admis.

Les bijoux de valeur ne sont pas acceptés.

Les parents sont pécuniairement responsables de toutes dégradations de matériels volontaires et devons rembourser le matériel abîmé.

Des sanctions pourront être prises en cas de comportement graves, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

6. Documents à fournir

Pour permettre à l'enfant de fréquenter l'ACM, nous demandons aux parents de compléter et signer :

- La fiche d'inscription, les bons vacances MSA signés
- La fiche sanitaire et une copie du carnet de vaccination
- La charte « accueil de loisirs sans hébergement »
- le présent règlement intérieur
- l'attestation parentale si l'enfant part en camp
- de joindre une copie de la carte Familles Rurales
- joindre une attestation parentale autorisant votre enfant à sortir seul le soir après le centre

Nom et Prénom des Parents.....

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1- ENFANT

NOM : _____
 PRENOM : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____
 GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DU SEJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT ; ELLE EVITE DE VOUS DEMURIR DE SON CARNET DE SANTE ET VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

2 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	
					DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéoles Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT Polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG :			<i>Vaccination non obligatoire depuis le décret n° 2007-1111 du 17/07/2007</i>		

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION
 ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3- RENSEIGNEMENT MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? OUI NON
 Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME OUI NON MEDICAMENTEUSES OUI NON
 ALIMENTAIRES OUI NON AUTRES

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler).

INDIQUEZ CI-APRES :

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

NOM ET COORDONNÉES DU MÉDECIN
TRAITANT

NOM et ADRESSE DU CENTRE DE SÉCURITÉ
SOCIALE (JOINDRE L'ATTESTATION)
N° de Sécurité Sociale :

4 – RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc...

5 – RESPONSABLE DE L'ENFANT

Père (titulaire de l'autorité parentale) :

Nom
 Prénom.....
 Portable.....
 Téléphone domicile :.....
 Téléphone bureau :.....
 Portable :.....
 Adresse pendant le séjour :.....

 Mail.....

Mère (titulaire de l'autorité parentale) :

Nom.....
 Prénom.....
 Portable.....
 Téléphone domicile :.....
 Téléphone bureau :.....
 Portable :.....
 Adresse pendant le séjour :.....

 Mail.....

En cas de garde alternée, veuillez préciser le nom du parent responsable de la garde pendant la durée de l'inscription.....

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

6 – AUTORISATION

En cas d'accident ou de maladie, le Centre s'efforce de prévenir les parents, le plus rapidement possible. En cas de nécessité, ou sur orientation des services de secours, le Centre pourra être amené à conduire l'enfant au Service des Urgences le plus proche.

- Nous autorisons, au préalable, toute intervention chirurgicale jugée nécessaire par les médecins du fait de l'état de santé de mon enfant, pour le cas où aucun des deux parents ne pourrait être joint en temps utile pour être présent ou pour consentir à cette intervention.
- Nous autorisons le Centre, en cas d'indisponibilité absolue des deux parents, à reprendre l'enfant à la sortie de l'Établissement de santé.

Je soussigné, , responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à le / / Signature des parents :

Charte accueil de loisirs sans hébergement

Lors de l'inscription, l'association Familles Rurales de Chiché a transmis aux familles le règlement intérieur de l'accueil.

Afin de compléter et d'améliorer le fonctionnement et la gestion de l'accueil de loisirs, une charte est instaurée entre :

- L'association et l'équipe pédagogique
- La famille
- L'enfant

Ce document permet d'identifier les droits et les devoirs de chacune des parties vis-à-vis du « respect ».

L'association met en œuvre pour que l'accueil de loisirs soit un lieu où :

- *Les animateurs seront disponibles et le plus possible à l'écoute des aspirations des enfants et des parents.*
- *Les rythmes et les besoins de chaque enfant seront respectés.*
- *L'enfant sera associé au fonctionnement de l'accueil de loisirs : l'équipe pédagogique établira un règlement intérieur avec les enfants.*
- *La curiosité des enfants sera éveillée.*
- *L'enfant sera valorisé dans ses capacités...*
- *Les animateurs collaboreront sur des thèmes prédéfinis pour chaque semaine d'ouverture et définiront le projet pédagogique.*
- *Les activités seront variées et dirigées dans un cadre sécurisant et où l'épanouissement de l'enfant sera recherché.*
- *La communication devra être facile et agréable entre les animateurs et les enfants, les parents et les enfants, entre les parents et les animateurs.*

Autorisations Parentales

J'autorise mon enfant :

- à participer aux activités organisées par l'association, sauf.....
- à se baigner - Mon enfant sait nager : Oui Non
- à voyager en transport collectif
- à voyager en voiture individuelle conduit par des parents ou animateurs dans le cadre des activités proposées. Les véhicules sont tous assurés et conduits par des personnes possédant le permis depuis plus de 2 ans.

Sortie des enfants :

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la maison : Oui Non

Mon enfant ne pourra sortir du centre que si il est accompagné de :

Nom-Prénom	Numéro téléphone

Décharge Photo :

Je soussigné (e) autorise Familles Rurales à reproduire librement et gratuitement des photographies de ma personne et de mes enfants dans ses différentes publications, y compris Internet, dans le cadre des activités et représentation de l'association.

Oui Non

Règlement intérieur:

Confirme avoir reçu, pris connaissance le règlement intérieur du centre de loisirs.

L'association a contracté les assurances nécessaires à la couvert de ses responsabilités. Toutefois, les organisateurs informent les responsables légaux des mineurs de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle-accident (ou accident corporel).

Fait le, à.....

Signature (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)